



FICHE INSCRIPTION BSCR LES DRAGONS DE RONCHIN

Vous allez rejoindre le Baseball Softball Club de Ronchin et devenir ainsi un Dragon. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Afin de pouvoir enregistrer votre licence nous avons besoin de renseignements. Nous vous invitons donc à fournir :

- La fiche d'inscription ci-jointe, dûment remplie et signée,
- Une photo d'identité (vous pouvez nous la transmettre sous format .jpg à l'adresse : communicationbscr@gmail.com)*,
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois,
- Un règlement intérieur pour le club house signé* (annexe1),
- Une attestation d'assurance si vous ne prenez pas celle du club,
- Votre règlement (voir tarifs ci-dessous) par chèque à l'ordre de l'Association sportive les Dragons, par Chèques Vacances, Coupons sports ANCV.
- Pour les mineurs une autorisation parentale et fiche médicale (annexe2)

TARIFS:

Section	Non Ronchinois	Ronchinois
BASEBALL (à partir de 16 ans)	145 € / personne	130 € / personne
SOFTBALL (à partir de 16 ans)	130 € / personne	115 € / personne
JEUNES (moins de 16 ans)	90 € / personne	75 € / personne
LOISIR	35 € / personne	35 € / personne

Réduction famille : 15€ de moins par licence à partir de la deuxième licence hors loisir pour les membres d'un même foyer

Assurance du Club (MAIF) : + 5 euros

PLANNING DES INSCRIPTIONS :

Nouvelle inscription: Dossier **complet** à remettre au coach lors d'un entraînement dès que possible

Renouvellement d'inscription : dossier à rendre le jour de l'Assemblée Générale.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

* uniquement lors d'une première inscription.





Baseball Softball Club de Ronchin

FICHE D'INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS SUR LE JOUEUR, LA JOUEUSE :

Nom : Prénom :

Sexe :

Masculin

Féminin

Date de naissance : ../../..

Lieu de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : ../../../..

E-mail :@.....

Assurance :

Club

Autre (préciser nom de l'assureur ainsi que le numéro d'affiliation) :

.....

INSCRIPTION POUR UNE LICENCE : (cocher la bonne case)

Jeunes : jusque 15 ans

9U (7, 8 et 9 ans)

12U (10,11 et 12 ans)

15U (13,14 et 15 ans)

Seniors : à partir de 16 ans

Baseball

Softball

Double licence

Autres :

Officiels (Arbitre, Scoreur)

Loisir (pas de compétition possible)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

J'autorise le club BSCR à utiliser mon image photographique ou vidéo pour la diffuser sur les supports promotionnels du club :

oui

non

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements susmentionnés et prend une inscription pour la saison au Baseball Softball Club de Ronchin - Les Dragons, conformément à la présente fiche d'inscription.

Le ../../.....

à

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE CLUB HOUSE (annexe 1)

Préambule :

Lors de son inscription, tout adhérent a le devoir de signer et de respecter ledit règlement sous peine de sanction, sanction infligée par les instances dirigeantes.

Art.1 : le bureau

- Seul le président, le vice-président, les membres du Bureau ainsi que les coachs ont les clés;
- Les entraîneurs ont une armoire à l'intérieur du bureau;
- Il sert aux réunions du Bureau ainsi que pour le stockage de biens valorisés;
- L'ordinateur est à l'usage exclusif du président, du vice-président, des membres du bureau ainsi que de la personne chargée des licences;
- Le matériel du bureau est accessible et utilisable par les membres du Bureau;

Art.2 : la cuisine et le bar

- Seuls les membres du bureau ainsi que de la commission associative ont accès à cet endroit ainsi que les personnes autorisées;
- Le nettoyage est à la charge de la structure organisatrice;
- Pas de cuisine sauf petite restauration, le repas dans la limite des installations permanentes;
- Le bénéfice de chaque évènement revient à la commission pour le projet;
- Toute demande d'utilisation du local est à faire au Bureau qui en avisera la Mairie;

Art.3 : local technique

- Chaque structure a une partie dédiée au stockage;
- Chaque coach est responsable du rangement;
- Nul ne peut accéder à la réserve sauf autorisation du Bureau;
- Le matériel ainsi que son entretien est à la charge de chaque section;
- Tout matériel abîmé doit être déclaré au coach qui en avisera le Bureau;
- La partie derrière l'armoire est l'espace autorisé pour les coachs et les membres du Bureau;

Art.4 : le matériel

- La remise en état annuel du matériel se fait la dernière semaine de février;
- Interdiction aux joueurs pendant les matchs et entraînements de jeter les casques et les battes sous peine d'amende;
- Le matériel commun est à la charge financière du club;
- Un inventaire se fera en fin de saison et remis au Bureau par chaque coach;
- Sa remise en état est à la charge de l'utilisateur et sera remboursé sur justificatifs et sur accords;

Art. 5 : les vestiaires

- Un vestiaire masculin – féminin ou visiteur;
- Aucun sac ou effets ne doit rester dans les vestiaires;
- Les objets trouvés seront mis à dispositions jusqu'à la fin du mois;
- Le club décline toute responsabilité au sujet des vols;
- L'équipe qui reçoit est responsable du rangement ainsi que de la propreté des deux vestiaires

Art.6 : club house global

- Agrément de l'avis des équipes;
- Chaque membre doit respecter le local et le site sous peine d'en être interdit;
- L'entretien des locaux (local matériel y compris) est à la charge en semaine paire du baseball et semaine impaire du softball;
- Si déplacement du mobilier, obligation de le remettre au même endroit conformément au plan établi;
- Dans le cadre d'une utilisation associative, le nettoyage et la remise en place sont à la charge de l'organisateur;
- Tous crampons (métal ou plastique) sont interdits dans le club house;

Art.7 : les terrains

- En dehors des activités habituelles ainsi que des horaires d'ouverture du club, toute personne voulant utiliser les terrains doit en faire la demande auprès du bureau;
- Le nettoyage et la remise en état sont à la charge des équipes;
- Les bouteilles et débris doivent être enlevés après chaque match sous la responsabilité du coach;
- La remise en état annuel des terrains se fait collectivement la 1ère semaine de mars;
- Le lourd matériel d'entretien doit être stocké à l'abri;
- Concernant la commande de chaux, le responsable en est le coach. Si la quantité de sacs est égale à deux sacs, il doit en avertir la secrétaire pour qu'elle puisse faire la demande auprès des services municipaux;

Art. 8 : discipline

- Tout adhérent ou joueur doit respecter les infrastructures;
- Tout adhérent ou joueur doit respecter le matériel;
- Tout joueur doit respecter les joueurs ainsi que les coaches;
- Tout adhérent responsable de dégradations volontaires du matériel ou des installations est soumis à sanction de la part du Bureau;
- Tout adhérent responsable de violences physiques envers un autre adhérent ou personne étrangère au club, sera soumis à sanction par le Bureau;
- Tout adhérent responsable de violences verbales envers un autre adhérent ou personne étrangère au club, sera soumis à sanction de la part du Bureau en fonction du degré des insultes;

Art. 9 : sanctions

- Pécuniaires à valeur de remplacement;
- Pour violences verbales :
 - a) mise en garde
 - b) avertissement
 - c) expulsion
- Pour violences physiques :
 - a) mise en garde
 - b) avertissement
 - c) expulsion
- durée de l'expulsion :
 - violences verbales : 2 mois
 - violences physiques :
 - o 6 mois envers un adhérent
 - o un an envers un officiel

Daté, signé et précédé de la mention « lu et approuvé »



Baseball Softball Club de Ronchin

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (annexe 2)

Je soussigné(e),, autorise mon fils, ma fille

à pratiquer le Baseball et le Softball : **oui** **non**

à se déplacer avec le Baseball-Softball Club de Ronchin : **oui** **non**

à quitter seul le club : **oui** **non**

J'autorise le club BSCR à utiliser l'image photographique ou vidéo de mon enfant pour la diffuser sur les supports promotionnels du club. **oui** **non**

J'autorise le responsable du club des Dragons de Ronchin à faire soigner ou opérer mon fils ou ma fille si une situation urgente se présentait : **oui** **non**

Le .../.../..... àSignature du responsable de l'enfant :

FICHE MEDICALE POUR LES MINEURS (annexe 2)

Je, soussigné(e) autorise les responsables du Baseball Softball Club de Ronchin, à prendre toutes les mesures nécessaires pour soigner mon enfant nommé : né(e) le : et au besoin, à le faire hospitaliser ou à décider d'une intervention qui pourrait être prescrite par les autorités médicales.

Hôpital ou nom de la clinique où l'enfant doit être transporté en cas de besoin :

.....

Groupe sanguin de mon enfant :

Je vous précise tout élément susceptible d'être communiqué aux autorités médicales en cas de problème (allergie, intervention chirurgicale récente, problème suivi par un kiné,...)

.....

.....

.....

Médecin traitant : Tél :

N° d'immatriculation sécurité sociale :

Mutuelle :

Le .../.../..... àSignature du responsable de l'enfant :



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT EN FORMATION

Les arbitres, scoreurs, encadrants, entraîneurs, coaches, sont indispensables au Baseball. Sans arbitre ou scoreur (aussi appelés « Officiels »), un match ne peut pas avoir lieu. **Il est donc important** que le club dispose d'un nombre d'officiels suffisant pour que tous les matchs de toutes les compétitions dans lesquelles le club s'est engagé puissent avoir lieu. Participer à une formation, permet non seulement **d'obtenir un diplôme reconnu par la Fédération Française de Baseball et Softball** mais aussi d'améliorer la compréhension des règles du Baseball, d'appréhender les différentes facettes du jeu, de voir le Baseball ou le Softball autrement.

Les officiels, lors des matchs de championnat sont indemnisés.

Tous les frais d'inscription et de déplacements dans le cadre d'une ou plusieurs formations listées ci-dessous sont pris en charge par le club.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir compléter les informations suivantes :

NOM :

Prénom :

Section : 9U 12U 15U SOFTBALL BASEBALL

Serait intéressé pour participer à la ou aux formations suivantes si elles sont proposées par la Ligue de Baseball Softball et Cricket du Nord-Pas-de-Calais pour la période 2015-2016 :

- Diplôme Fédéral d'Initiateur (Permet de pouvoir encadrer une équipe jeune)
- Arbitre Départemental
- Arbitre Régional (nécessité d'être AD)
- Arbitre Régional Softball
- Arbitre National (nécessité d'être AR)
- Scoreur Départemental
- Scoreur Régional de niveau 1 (nécessité d'être SD)
- Scoreur Régional de niveau 2 (nécessité d'être SR1)

Les modalités d'organisation des formations vous seront transmises dès que le club en aura pris connaissance par la Ligue de Baseball Softball et Cricket du Nord-Pas-de-Calais.

VOS AVANTAGES

- ✓ Une autre vision du jeu
- ✓ Approfondir sa connaissance du jeu
- ✓ Faire respecter les règles du jeu
- ✓ Le tout pour l'amour du jeu

N'HESITEZ PAS A VOUS FORMER !



Date :

Signature :



CIRCULAIRE FRAIS DE DEPLACEMENTS

Place Pierre de Coubertin
Rue Sadi Carnot
59790 RONCHIN

Objet : Remboursement des frais de déplacement

Madame, Monsieur,

La règle générale des déplacements pour le club est basée sur le bénévolat. L'objectif est d'optimiser les déplacements par véhicule en fonction du nombre de joueurs. De manière exceptionnelle et sur demande motivée des coaches des différentes équipes, des indemnités de déplacements pourront être délivrées.

Celles-ci se feront sur une base de :

- 1 tournoi à l'extérieur de la région par équipe, sous réserve :
 - o d'un prévisionnel/devis du coach examiné et validé par le Bureau
 - o et si acceptation de tous les justificatifs

- Pour ce qui est des compétitions :
 - o Pour les jeunes, il n'y aura aucune indemnisation du club pour les déplacements en région Nord-Pas-de-Calais. Nous comptons sur le bénévolat et l'organisation des parents (à tour de rôle). Cependant, si les parents font don de ces frais au club, ils pourront être déduits des impôts¹
 - o Pour les seniors Baseball et Softball, il y a deux cas de figure :
 - Les frais de déplacements en région ne sont pas pris en charge par le club, vous avez la possibilité de les déduire des impôts si don au club¹
 - Les frais de déplacements hors région sont pris en charge par le club ou possibilité de les déduire des impôts si don au club¹

Toutes ces décisions ont été proposées par le Conseil d'Administration et validées par le Bureau.

CORDIER Julien
Président B.S.C.R.


B.S.C.R.
LES DRAGONS RONCHIN

¹ Dans le cas où le joueur/parent fait don du montant de ses déplacements, le club fournira une fiche CERFA à destination de l'administration fiscale pour déduction des impôts (Art 200 du CGI) (déductible de 66 % du montant du don dans la limite de 20% du revenu net imposable)